



DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL DU 17 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 10/03/2025.

**Etaient présents** : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Arnaud DE BELINAY, Frédéric FAGES, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

**Etaient représentés** : Marie-Claude DEPONT (Pouvoir à Martine ANTUNES), Carl HOLGADO-ROTAMERO (Pouvoir à Jean-François DABILLY), Patrick LEDOUX (Pouvoir à André GUIGNARD), Nicolas MOINE (Pouvoir à Dominique CHAINE).

**Etaient absents et non représentés** : Marie-Paule TIFFAULT

**Secrétaire de séance** : Paulette POUPIN.

\*\*\*\*\*

**2025-06 VOTE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET COMMUNE**

Le Compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Sur le plan de la conformité des opérations, il est constaté que le montant des titres de recettes et des mandats de paiement ordonnancés au titre de l'exercice 2024 est strictement identique au compte administratif 2024 de la Commune. Compte tenu de ces éléments d'information, il est proposé d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal de l'exercice 2024.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur pour approbation.

Avant la séance de débat puis de vote du compte administratif, le conseil municipal élit présidente de séance.

\*\*\*\*

**CONSIDERANT** la présentation du compte de gestion pour l'année 2024 ;

086-218602720-20250317-2025\_06-DE

Reçu le **CONSIDERANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;  
Publié le 19/03/2025

**CONSIDERANT** la présentation du compte administratif pour l'année 2024 ;

\*\*\*\*\*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2024.  
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **ADOpte** le compte administratif 2024 et arrête ainsi les comptes :

### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Prévues :	2 316 483.48€	Prévues :	2 316 483.48€
Réalisées :	1 862 664.78€	Réalisées :	2 413 444.02

### Investissement

Dépenses		Recettes	
Prévues :	1 121 187.96€	Prévues :	1 121 187.96€
Réalisées :	837 111.59€	Réalisées :	776 192.91€
Reste à réaliser :	220 546.00€	Reste à réaliser	23 462.00€

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 61 118.68€
Fonctionnement :	+ 550 779.24€
Résultat global :	+ 489 660.05€

*M. le maire s'est retiré au moment du vote*

\*\*\*\*\*

<b>Votants</b>	<b>19</b>
<b>Pour</b>	19
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du conseil municipal de Thuré  
Fait à Thuré le **18 MARS 2025**

Le Maire  
Dominique CHAINE



**AR Prefecture**

086-218602720-20250317-2025\_06-DE  
Reçu le 19/03/2025  
Publié le 19/03/2025